

# La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LE PETIT TUNISIEN

**ABONNEMENTS :** Tunisie et Constantine : un an, 40 fr. ; six mois, 6 fr. France et Algérie : un an, 12 fr. ; six mois, 7 fr. Etranger, port en sus. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste. Les annonces sont reçues en France et à l'Etranger dans toutes les grandes agences et à Tunis aux bureaux du journal.

Rédacteur en Chef : EMILE LACROIX

RÉDACTION &amp; ADMINISTRATION :

TUNIS — 4, RUES LÉON-ROCHES &amp; ANNIBAL, 6 — TUNIS

**INSERTIONS :** première page : 5 fr. la ligne ; Echos, 2 fr. ; Chronique locale : 1 fr. 50 ; Faits divers, 1 fr. ; Réclames en troisième page : 0 fr. 80 ; quatrième page, 0 fr. 40. Payables d'avance.

Secrétaire de la Rédaction : GANOUNA

## LES COURTITIERS MARRONS

### UNE PLAIE TUNISIENNE

Les courtiers-marrons et leurs associés. — Les trafiquants de biens se concertent pour le pillage des deniers publics.

L'annonce du vote par la Conférence Consultative d'un crédit de six cent mille francs, pouvant être porté à un million et peut-être davantage, a mis en liesse les courtiers ou autres marchands-marrons de biens qui ont sous la main quelque propriété en réserve à bazarder et des atouts dans leur jeu, la première opération n'allant pas sans l'autre.

Loin de nous la pensée d'englober dans une même réprobation tous les courtiers et de jeter l'opprobre sur une corporation qui compte assurément d'honnêtes exceptions qui, généralement, végètent. C'est précisément parce que les courtiers honnêtes sont l'exception que nous voulons attirer l'attention de « qui de droit » afin de déjouer les petites combinaisons et les calculs des trafiquants de biens qui opèrent parfois ouvertement, mais le plus souvent dans la coulisse en faisant marcher des hommes de paille qui ont su se créer des intelligences là où c'était nécessaire pour donner l'assaut au crédit voté et enlever de haute lutte une grosse tranche du gâteau qu'on se partagera ensuite en frères — si l'on peut dire.

Pour déjouer ces ténébreux calculs, qui ne tendent à rien moins qu'à râfler le crédit ouvert en un tour de main, en réalisant des bénéfices scandaleux, il suffirait à l'administration de prendre quelques sages et sévères mesures de précaution.

Tout d'abord il faudrait écarter radicalement et impitoyablement toute recommandation et toute offre faite reposant sur de simples promesses de vente ou sur des achats de propriétés qui n'ont pas cinq ans, au moins, de date. Si, par hasard, dans le tas des propositions une propriété pouvait marquer le pas sur d'autres moins avantageuses, l'administration devrait s'assurer si cette propriété n'a pas déjà été offerte, à quel prix, et pourquoi elle n'a pas été achetée, se faire présenter le contrat passé avec l'ancien propriétaire, puis vérifier soigneusement les travaux entrepris par l'offrant et lui allouer sur l'ensemble des dépenses pour l'achat et travaux nouveaux une bonification qui ne pourrait jamais être supérieure à vingt pour cent.

Par exemple : un propriétaire a acheté un enchar cinquante mille francs ; il a dépensé grosso modo cinquante mille francs en frais de toutes sortes : la propriété lui reviendrait donc à cent mille francs, le Gouvernement offrirait cent vingt ou cent vingt cinq mille francs, un point c'est tout.

Il va sans dire qu'en aucun cas, on ne traitera sur le vu d'une simple promesse de vente, car il paraît qu'on a vu, chose inouïe, l'administration traiter avec des intermédiaires qui n'avaient qu'une promesse de vente et réalisaient

des bénéfices dépassant du double et même du triple et du quadruple le prix consenti par le véritable vendeur de la propriété, sans que l'intermédiaire ait dépensé un millier de francs en frais divers ! On a vu encore des propositions faites à l'administration, qui n'ont pas été agréées sous différents prétextes, manque de fonds, situation éloignée ou autres, puis, un beau jour, sans qu'on puisse s'expliquer pourquoi, on a vu la même administration revenir sur sa décision pour acheter l'immeuble refusé, mais, entre temps, d'habiles spéculateurs, ayant le flair des affaires ou autre chose, avaient acheté la propriété et la tenaient en réserve pour l'offrir à l'administration qui la payait quatre, cinq ou six fois le prix demandé un ou deux ans avant.

C'était de la spéculation avertie, parfaitement, mais de la spéculation qu'il faut enrayer radicalement parce qu'elle s'exerce au détriment de la masse, des deniers publics, pour enrichir des trafiquants ou autres courtiers marrons, véritable plaie qu'il faut faire disparaître sans retard.

JEAN-SANS-PEUR.

NOTE DU JOUR

### Langres se rebelle et renie Mougeot

Ce nous est un vif plaisir de reproduire plus loin le compte rendu, donné par notre excellent confrère la « Démocratie de la Haute-Marne », de la séance du Syndicat d'initiative de Langres où M. Mougeot fut démasqué et vit son ingratitude pour la ville qui le fit ce qu'il est, vouée aux gémonies.

Nous ne voulons pas déflorer le compte-rendu de notre confrère par des appréciations personnelles qui n'ajouteraient rien à l'exécution magistrale dont ce sénateur, dénué de tout scrupule et doué d'un appétit incommensurable, vient d'être l'objet de la part de ses électeurs, de ses amis, de ceux qui l'ont hissé sur le pavois et l'ont envoyé siéger à la Chambre des Députés puis ensuite au Sénat.

Croyant encore parler en maître et en imposer par sa faconde, c'est en accusé qu'il comparait devant ses anciens électeurs qui regrettaient amèrement aujourd'hui d'avoir si mal placé leur confiance, Qu'auraient-ils dit s'ils avaient su que ce sénateur est l'employé à gages de la maison italienne Donegani, de Livourne, qui l'a placé à la tête de toutes ses sociétés plus ou moins branlantes, comme « paratonnerre », et qu'il s'acquitte assurément mieux de cette tâche que de remplir son mandat de sénateur ?

LE SEMAINIER.

### NOS ECHOS

**Nos bureaux.** — A partir du 1<sup>er</sup> janvier nos bureaux seront transférés 4, rue Léon-Roches et 6, rue Annibal.

**A la Résidence générale.** — Le Résident général a reçu samedi soir à dîner à la Résidence, l'aviateur Garros.

M<sup>lle</sup> Alapetite faisait les honneurs de ce dîner auquel assistaient M. Manceron, le capitaine Jouin, M. Bériel, le capitaine Boy, M. Frélin et le lieutenant Bougier.

A cette occasion, le Résident a remis à M. Garros, de la part de S. A. le Bey, la cravate de commandeur du Nichan-Istikhâr.

**Dans les caïdats.** — Notre ami Si Mostefa ben Osman, caïd de Tebourouk, a été nommé caïd des Zlass.

Comme le dit si bien notre excellent confrère la *Dépêche*, le gouvernement ne pouvait faire un meilleur choix. Nous le félicitons bien sincèrement ainsi que son successeur Si Hassen Barquette, délégué à l'administration des Habous, qui le remplaça à Tebourouk.

Le poste de délégué aux Habous échoit à Si Larbi ben Abdallah, interprète principal à la section d'Etat. Le gouvernement a été bien inspiré en choisissant ce fonctionnaire très dévoué, actif et compétent.

Toutes nos félicitations au nouveau délégué.

**Dans les contrôles.** — Un mouvement dans le personnel des contrôles civils, qui a pour point de départ la démission de M. Salomon, ancien contrôleur civil de Sfax, est actuellement soumis à la signature du ministre des Affaires étrangères.

Nous croyons savoir que la Résidence a proposé M. de Gourlet, contrôleur civil de Gabès pour recueillir la succession de M. Salomon.

**Nécrologie.** — Nous apprenons la triste nouvelle du décès de M. Custaud, grefier de la justice de paix de Souk-Ahras, vénérable de la loge de cette ville, décédé samedi matin à la suite d'une longue et cruelle maladie qui a fini par avoir raison de sa robuste constitution.

Il laisse à Souk-Ahras un grand vide et des amitiés fidèles et sûres qui garderont longtemps le souvenir de cet homme de bien.

Nous adressons à sa famille l'expression de notre vive sympathie.

**Les loyers des petits commerçants.** — Nos amis Charles Dumas et Brizon, députés unifiés, ont déposé l'amendement suivant à la loi de finances :

« A partir de la promulgation de la présente loi, les propriétaires qui exigent de leurs locataires commerçants le versement d'une somme à titre de loyer d'avance seront tenus de leur en payer l'intérêt à raison de 4 % l'an. »

Nous félicitons bien vivement nos amis de leur excellent amendement en espérant que le gouvernement tunisien saura s'en inspirer, car non seulement les loyers sont fort chers à Tunis, mais les propriétaires en général, louent leurs immeubles à l'année arabe et font payer toujours trois et quelquefois six mois d'avance, ce qui constitue un abus scandaleux qu'il faut faire cesser.

**A propos de courses.** — Dans une note du jour publiée le 3 décembre nous demandions à la Société des Courses en présence du peu de succès que rencontrent les trop nombreuses réunions sportives d'en réduire le nombre et de doter Tunis d'une grande semaine de courses avec des prix permettant aux grandes écuries de nous envoyer leurs meilleurs sujets.

Notre excellent confrère de la *Tunisie Sportive* n'est pas de cet avis et il nous en donne les raisons dans deux numéros. Le manque de place ne nous permet pas

de réfuter aujourd'hui ses arguments qui ne nous ont pas convaincu du tout.

Ce sera pour un prochain numéro.

**Information vraie ou fausse.** — Nous ne pouvons ni confirmer, ni infirmer, l'information publiée par certains de nos confrères, qu'un ex-fonctionnaire tunisien, parti pour France, aurait été prié, par le juge d'instruction de Sousse, de revenir lui fournir quelques renseignements qui seraient nécessaires pour débrouiller une affaire qu'il instruit en ce moment.

Nous saurons bientôt ce qu'il y a de fondé dans cette information.

**Nos rues.** — Nous avons constaté avec plaisir que notre cri au sujet du mauvais état de certaines de nos rues principales avait été entendu et que des ordres avaient été immédiatement donnés de procéder à leurs réparations.

Puisque nous parlons de rues, pourquoi certaines principales artères de la ville européenne, telles la rue Sadikia, d'Italie, de Hollande, d'Autriche, d'Allemagne, d'Espagne, d'Algérie, de Russie, de Bône, Al-Djazira, de Rome, de Naples, de Carthage, d'Alger, la place de la gare, avenues Jules-Ferry et de Paris, sur un certain ou commentaire de France.

Est-ce que la dépense serait au-dessus d'un effort financier de la ville ?

Dans ce cas, le gouvernement ne pourrait-il avancer cette somme sur les millions qui sont devenus disponibles par suite de la réalisation d'une première tranche de l'emprunt ?

**A Vendre** 150 actions libérées de 50 francs, des mines de Charren. Prix demandé, 30 francs par titre. Ecrire à M. Duval, 128, boulevard de Courcelles, Paris.

### La Finance et les Financiers

Nous avons l'intention de publier le plus souvent possible, sinon chaque semaine, un article relatif à la finance et aux financiers.

Le *Crédit Lyonnais*, dont les méfaits et les ruines ne se comptent hélas ! plus — il y en aura encore malheureusement bien d'autres, car cet établissement a « empoisonné » l'épargne publique française de mauvais papiers — étant actuellement fort pris à partie par presque l'unanimité des journaux financiers de Paris, nous allons citer, pris entre cent autres, les appréciations sévères émises contre cet établissement — à tout saigneur tout honneur — qui a ouvert une boutique à Tunis où l'on tâte le terrain, où l'on se contente, pour le moment, de faire concurrence aux juifs de la porte de France pour l'échange des monnaies et d'encaisser les valeurs tirées sur Tunis.

Il est certain que cet établissement n'est pas venu en Tunisie pour se livrer seulement à des opérations de ce genre, dignes de banquiers de dixième ordre ; il ajoutera probablement à ce commerce celui plus productif mais illicite de location de valeurs à lots de Panama ou de bons du Congo — forme déguisée de loterie — formellement interdite en la Métropole puisqu'elle viole la loi sur les loteries. Cette location n'a rien de commun avec la vente de bons ou de valeurs à tempérament.

Dans le premier cas, le locataire n'a qu'un droit sur le tirage, ce qui constitue bien une forme déguisée de loterie, que les parquets de France poursuivent rigoureusement, tandis que dans le second, il achète un titre qui lui est remis à parfait paiement, mais qui lui

donne la jouissance du titre dès le versement d'un premier à-compte.

Mais n'anticipons pas sur ses intentions de derrière la tête et contentons-nous d'apprendre qu'il reçoit avec plaisir les dépôts de fonds des naifs et sait habilement, par des circulaires ou autres, leur prôner des affaires de tout repos qui ruinent, ou peu s'en faut, les souscripteurs naifs et peu soucieux de leurs capitaux pour écouter ses malsains et néfastes conseils.

Nous nous souvenons qu'un jour, en France, un journal de Paris, dont nous ne nous souvenons plus du titre, causa, dans une ville du Nord, un tel émoi dans le public par ses révélations sur le *Crédit Lyonnais*, que dix mille déposants assiégèrent illico la succursale pour se faire rendre leur argent. On dut recourir à la police pour tâcher de calmer l'effervescence, mais la présence des policiers ne fit qu'exaspérer les déposants qui, avec beaucoup de peine et de difficultés finirent par rentrer dans leur argent.

disparu et le « Lyonnais » a végété. Mais ses anciens déposants se iront les mains d'avoir été mis en garde. On ne les y a plus repris à lui confier leurs capitaux.

Voici quelques commentaires de journaux sur l'émission clandestine de 35 millions d'obligations d'une caisse nationale d'épargne de Pesth, en Autriche, avec qui demain nous serons, peut-être, en face, les armes à la main, pour soutenir notre alliée la Russie comme nos accords avec cette puissance nous en font une obligation :

Le *Crédit Lyonnais* est décidément incorrigible... Cet établissement que l'on peut considérer comme national choisit le moment tragique de la guerre balkanique, l'heure où l'Europe attentive épie les desseins suspects de l'Autriche pour offrir clandestinement à la clientèle française 35 millions de francs d'obligations de la Caisse nationale de Pesth, qui n'est aucunement une caisse d'épargne, mais une banque s'occupant de prêts sur titres et de prêts hypothécaires.

A-t-on voulu tromper les épargnants par cette dénomination fallacieuse et alléchante ? on serait tenté de le croire puisque les prospectus soulignent la mention : « obligations communales ». Or, il n'y a aucune corrélation à établir entre nos titres communales du *Crédit Foncier* jouissant de garanties incontestées et ces titres exotiques, émis par une société privée.

Le prix de 470 francs auquel ces titres sont offerts avec un revenu de 4 0/0 est d'ailleurs plutôt décevant puisque la Rente hongroise 4 0/0 négociée au Parquet et dont les coupons sont nets d'impôt vaut 488 francs pour une obligation de 500 francs.

Nous avons maintes fois protesté contre ces émissions clandestines du *Crédit Lyonnais*. Celle-ci est un véritable scandale à tous les points de vue, nous y reviendrons.

Le *Crédit Lyonnais* est un établissement presque national. Il choisit le moment où tout, dans les Balkans, est à feu et à sang, où la Russie, notre alliée, risque de se trouver en conflit avec l'Autriche-Hongrie, pour offrir à la clientèle française 35 millions de francs d'obligations de la Caisse Nationale de Pesth.

Il faut être le *Crédit Lyonnais* pour faire chose pareille.

C'est ainsi que le *Crédit Lyonnais*

# ABSINTHE SUPÉRIEURE Premier Fils

Agent général pour la Tunisie : AUG. DUCROS, Tunis

cherche actuellement à placer sous le manteau 35 millions d'obligations à 4 0/0 de 500 francs de la Caisse d'épargne nationale de Pesth, qui n'a de caisse d'épargne que le nom et est simplement une banque s'occupant de prêts sur titres, d'escompte, de prêts hypothécaires, etc., etc.

Le placement — très attrayant pour le *Crédit Lyonnais* — est beaucoup moins pour les capitalistes français qui veulent bien se donner la peine de réfléchir.

Il n'est, en effet, pas difficile de trouver dans notre pays des titres sérieux, connus et classés, d'une sécurité je ne dis pas égale mais *supérieure* à celle que nous offre l'obligation *Caisse nationale de Pesth*, et rapportant 4 0/0 net alors que la valeur autrichienne ne donne que 3 1/2 0/0.

Ce serait dans double folie que de faire le jeu du *Crédit Lyonnais* et, du *roi de Prusse* pour le compte de qui notre grand établissement national paraît travailler spécialement.

Nous pourrions encore découper dans cent autres publications diverses des appréciations plutôt sévères, mais justes, contre cet établissement financier dont l'opulence est plus apparente que réelle.

Il suffirait d'un rien pour le jeter à bas car ses fondations ne reposent guère sur du granit.

Que les heureux mortels de notre Tunisie, que les fortunés du pays se méfient des conseils perfides du *Crédit Lyonnais* et, surtout, s'abstiennent de lui confier leurs fonds ou leurs économies. En cas de conflagration européenne ce serait la ruine pour eux.

## AU Tribunal Correctionnel

**Notre bon juge M. Dramard, inflige deux amendes de quarante sous... pour un homicide involontaire**

Décidément, il y a des grâces d'état pour la Société du Bou-Jaber lorsque l'un de ses employés ou de ses patrons comparait pour homicide involontaire devant la chambre de police correctionnelle que préside M. le vice-président Dramard : le tarif varie entre vingt sous et dix francs d'amende avec en plus application de la loi de sursis.

Voilà, on en conviendra, des morts qui ne coûtent réellement pas cher, aussi la société aurait bien tort de se gêner. Qu'elle fasse comme le nègre, qu'elle continue à envoyer *ad patres* ses ouvriers, elle obtiendra toujours le tarif le plus réduit, malgré les fautes graves commises et relevées dans les procès-verbaux.

Il y a quinze jours, c'était quatre ou dix francs, nous ne savons plus au juste, aujourd'hui le chiffre est tombé à quarante sous ; au prochain homicide, les prévenus seront certainement renvoyés des fins de la poursuite avec les félicitations du tribunal. Si ce sont des Italiens, ça leur apprendra de rester en Tunisie, alors que la Tripolitaine est là qui leur tend les bras : si ce sont des indigènes, ce sera la revanche des événements de l'an dernier.

Nous empruntons à notre confrère de la *Dépêche* le compte rendu des débats de la dernière affaire qui s'est déroulée samedi matin devant notre « bon juge » pas pour les journalistes de la *Petite Tunisie* :

Il y a deux mois environ, à la mine de Bou-Jaber, s'est produit un accident dans des conditions particulièrement fâcheuses.

Un contremaître italien qui était chargé de placer les mines destinées à faire sauter certains blocs de rocher se rendit vers cinq heures du matin sur le lieu de son travail. Il était suivi de deux indigènes.

Malheureusement, par suite d'un déplorable malentendu, les mines éclatèrent avant le moment choisi et les deux indigènes surpris par l'explosion se réfugièrent en courant dans une galerie voisine. Mais le hasard voulut que dans cette galerie se trouvât un puits profond de vingt-cinq mètres au fond duquel un des infortunés roula et tomba si malheureusement qu'il se tua net.

A la suite de ces événements, Vella,

chef de poste de la mine, comparait devant le tribunal sous l'inculpation d'homicide involontaire, Mauca, le contremaître, poursuivi pour le même motif, faisait défaut.

M. Courtina, directeur de la mine de Bou-Jaber, comparait également comme civilement responsable.

Après la déposition de l'indigène survivant, qui déclara avoir reçu l'ordre de rester auprès des mines quand elles éclatèrent, l'accusé a affirmé n'avoir jamais donné des ordres semblables.

Puis M. le substitut Roux, occupant le siège de Ministre public, prenant la parole, releva des faits d'observation des règlements et de négligence de la part de la Compagnie basés sur un défaut de surveillance exercée sur des ouvriers inexpérimentés.

M. Cirier diseuta l'existence de ces règlements qui en réalité ne sont que simples pratiques. En ce qui concerne la négligence relevée contre la Compagnie, elle n'existe que de la part des ouvriers qui n'ont pas suivi les prescriptions imposées.

M. le substitut Roux répliqua pour démontrer que les règlements intérieurs de la mine invoqués par la défense n'ont pas force de loi, alors que les règlements violés par la Compagnie ont, au contraire, ce caractère. Il suffit, d'ailleurs, de relever des faits de négligence ou d'inattention de la part de la Compagnie pour motiver une condamnation.

Après une courte réplique de l'avocat, le Tribunal s'est retiré pour délibérer et il est rentré en séance rapportant un jugement aux termes duquel les deux inculpés sont condamnés à 2 francs d'amende avec sursis.

Le directeur de la Compagnie est déclaré civilement responsable.

De quoi ? des quatre francs !

On avouera que c'est pour rien et qu'on peut bien taxer ce jugement, comme le précédent, de *bonne et saine justice* !

Trève de plaisanterie. Les accidents sont trop nombreux à la mine de Bou-Jaber, il y a trop de morts ou d'estropiés dans cette exploitation et puisque l'organe du ministère public a requis des pénalités sévères qui n'ont pas été écoutées par le Tribunal, il lui appartient d'interjeter appel et nous espérons que ce sera chose déjà faite lorsque paraîtra ce journal.

La vie d'un homme, que diable, même d'un indigène, mérite plus que cette simple et bénigne peine de simple police, surtout lorsqu'il y a faute grave par manque de surveillance, puisque le puits de la galerie dans lequel est tombé le malheureux n'était pas recouvert comme il aurait dû l'être s'il y avait eu plus de surveillance dans cette exploitation, qui a l'air de marcher à la hâte et à la dia.

C'est à la Cour d'Alger qu'il appartiendra de dire son dernier mot.

## A qui l'Exploitation ?

La Conférence Consultative a beaucoup discuté la question de l'emplacement de la future gare de Gabès, mais nous n'avons point connaissance qu'on y ait abordé celle du futur exploitant de la nouvelle ligne en construction.

On nous dit bien que c'est la Compagnie de Gafsa qui en sera chargée, comme elle l'a été de celle de Metlaoui Tozeur. Pourquoi ?

Nous admettons bien volontiers que l'on ait confié à la Compagnie des Phosphates de Gafsa l'exploitation d'un tronçon éloigné se raccordant à sa ligne principale, il était, du reste, impossible de faire autrement.

Mais pour le Sfax-Gabès nous ne voyons pas du tout l'utilité ou la nécessité de la confier à la Compagnie de Gafsa et nous en voyons, au contraire, beaucoup à ce que le Bône-Guelma en soit chargé, non parce qu'il a nos préférences, mais parce qu'il a déjà la ligne de Tunis-Sousse-Sfax et que le Sfax-Gabès n'est que le prolongement de la première, car nous supposons bien qu'un jour les voyageurs de Tunis pourront aller à Gabès, — momentanément notre point terminus vers le sud, — sans changer de train. On devra, en conséquence, prévoir l'emplacement et construire la gare de façon à ce qu'on

n'ait pas un jour à la reconstruire ailleurs en cas de prolongement plus avant, vers Ben-Gardane-Tripoli ou le Transaharien. Et puis laissons à Gafsa l'exploitation du cadeau royal que nous lui avons fait et ne le chargeons pas de l'exploitation de nos chemins de fer. Laissons-le concentrer tous ses efforts vers ses transports de phosphate qui doivent retenir toute son attention avec une simple voie unique. Le B.-G. serait obligé de faire circuler ses trains sur une partie du réseau du Sfax-Gafsa à sa sortie de Sfax. Cela n'a pas d'importance, le B.-G. ne serait pas la première compagnie dont les trains emprunteraient un réseau étranger au sien, c'est affaire de convenons à établir pour le passage de trains entre les deux compagnies.

Nous espérons que le moment venu on songera qu'il est de toute utilité, pour la bonne marche du service et la commodité des voyageurs, de laisser la même compagnie exploiter la même ligne de Tunis à Sousse Sfax et Gabès.

Et ce sera très sage.

## Grandeur ET Décadence

**Les commerçants de Langres demandent à M. Mougeot de justifier son attitude au Conseil général — M. Mougeot s'effondre**

Le 16 novembre, à l'Hôtel de Ville de Langres, les commerçants, négociants et industriels langrois se sont réunis à l'appel du Syndicat d'initiative de Langres et de la Région.

C'était l'assemblée générale annuelle du Syndicat. Mais une question particulière dominait toutes les autres : celle d'ordre administratif : les chemins de fer d'intérêt local dans cet arrondissement, mis au ban du département par la grâce de M. Léon Mougeot et du Conseil général de la Haute-Marne.

M. Darbot, l'homme dont le dévouement ne se lasse jamais quand il s'agit de défendre les intérêts de la Haute-Marne et de la région langroise si déshéritée, devait présider la réunion et donner aux laborieux artisans du négoce, du commerce et de l'industrie langrois, tous renseignements sur l'avenir réservé au pays.

M. Léon Mougeot vint à la réunion. Il y vint, audacieux comme toujours, espérant qu'à force d'astuce et de toupet il parviendrait à réfréner les colères qui montent, à apaiser cette foule qui le fit ce qu'il est, en lui servant ce tas de lieux-communs qu'il sert d'ordinaire, quand, lion devenu vieux, il est pris à son propre piège auquel il entendait prendre toujours les autres.

Il y vint, comme il le dit, pour « crever l'abcès » qui menaçait de gangrener l'avenir, — car les élections cantonales approchent ; les législatives suivront de près ; les sénatoriales arriveront vite... et M. Mougeot, monté si vite au Capitole, tremble de voir, sous ses pas, s'ouvrir le gouffre voisin de la Roche Tarpéienne.

Il vint à Langres samedi soir, à cette heure trouble où, comme dit le poète, n'était plus jour il n'est pas encore nuit. Il vint comme un coupable qui s'apprete à se justifier.

Ses derniers fidèles, — le dernier caré, — ses valets et ses triboulets, s'en furent, murmurant à voix basse, dans le creux de l'oreille, aux unités, qu'« il était là », et qu'« il viendrait ».

Il fallait les voir donner le mot d'ordre : on eut dit qu'ils avaient honte d'être entendus.

A l'Hôtel de Ville. Huit heures trois quarts sonnent. Cent cinquante personnes sont dans la salle. M. Mougeot arrive, plastronnant comme toujours. Un silence absolu l'accueille, et le glace : Malheur ! la salle n'était par « faite ».

Vous souvient-il, ô Mougeot, des applaudissements d'antique de cette même foule : autour de vous s'élevait comme un hymne de louanges, d'actions de grâces. Vers vous les mains se tendaient.

Des visages reconnaissants se penchaient, heureux de vous témoigner leur sympathie, leur affection... Ah ! Léon... où sont les joies d'antan ? Qu'est devenu ce bon temps, ce vieux bon temps ?

On dit que le silence des Peuples est a leçon des rois. Le silence de l'assemblée fut une leçon pour l'Empereur.

La séance continue...

D'abord M. Prudent-May, puis MM. Darbot et Viard, prennent la parole, celui-là disant les soucis de toute la région, ceux-ci leurs espérances encore vivaces dans un avenir réparateur, et assurant de leur dévouement à une cause qui leur tient au cœur. Et pour chacun d'eux les applaudissements retentissent.

Puis M. le sénateur Mougeot, président du Conseil général, a pris la parole.

Jadis, à peine ouvrait-il la bouche, qu'on applaudissait à l'avance à ce qu'il allait dire. Aujourd'hui, silence partout. Et il parle. Il couvre de fleurs l'assemblée, pour se ménager des circonstances atténuantes, car c'est son propre procès que M. le sénateur Mougeot plaide. C'est sa défense qu'il présente, car il est accusé.

Les faits de la cause ? On les connaît : M. Léon Mougeot doit tout à l'arrondissement de Langres, et, président du Conseil général, il n'a rien fait pour empêcher que cet arrondissement soit mis au ban du département, privé des moyens indispensables pour assurer sa prospérité et sa vie. Au contraire, au détriment de cet arrondissement, il a laissé canaliser vers une autre ville, qui en tirera seule le profit, le trafic des régions les plus riches du pays langrois.

Telle était l'accusation. Voyons la défense.

Tonitruant, martelant la table de violents coups de poing — de bonnes raisons eussent été préférables, — il a juré « qu'en aucune circonstance il n'a manqué de servir les intérêts de la ville de Langres ».

« Rien promis pour l'avenir, mais, pour le présent, il s'est efforcé de dauber sur la municipalité de Langres « trop exigeante », et sur ceux qui, « pour se tailler une popularité facile », promettent « un concours que rien ne démontre devoir être efficace ».

Tenace, il revient à la charge : si Langres, pour sa rançon, fait don au département de la Crémillère, il « fera ce qu'il a toujours fait, il défendra les intérêts de la ville, tout en cherchant à les concilier avec ceux du département ».

La séance aurait pu se terminer sur ce demi-succès de M. Léon Mougeot ; mais voilà que le président demande à l'Assemblée si elle a quelques questions à poser, avant que les parlementaires se retirent.

C'est le feu aux poudres.

Car, dès lors, les questions se présentent, brutales, insidieuses, impérieuses même, car l'Assemblée a réfléchi, « pendant l'expédition des affaires courantes. » Elle n'admet pas que, pour sauver la face, l'ex-ministre cherche à discréditer l'effort utile des hommes qui, comme Darbot, s'emploient à réparer les fautes de l'empereur, à redresser les résultats de ces « mœurs d'Empire » pratiquées en Haute-Marne. Et ces protestations montrent à M. Mougeot qu'il a fait un pas de clerc, et que l'« abcès » n'est pas encore crevé.

On veut savoir :

— Pourquoi n'avez-vous pas défendu Langres au Conseil général ?

— Comment avez-vous voté le 22 août ?

— Qu'est-ce que vous ferez quand la question reviendra devant le Conseil général ?

— Quel engagement prenez-vous pour l'avenir ?

Harcelé de toutes parts, farioux des traits qui l'assaillent, M. Mougeot, pris au piège, trépanant de fureur, donne de pitoyables explications :

Il n'a pas défendu Langres, parce que sa situation de Président du Conseil général lui liait les mains... Au vote, il s'est abstenu, parce que sa situation de Président... Au reste, c'est dans un moment d'énervement (sic) que le Conseil général a tranché la question des chemins de fer... Il y avait trop d'années que cette question *énervait* (resic) l'assemblée départementale...

Quant à l'attitude que prendra M. Mougeot, quand la question du Syndicat intercommunal viendra devant le Conseil général, *pas un mot*.

Que de réticences et de subtilités, indignes d'un homme qui a tenu dans cet arrondissement, dans l'affection, on

pourrait dire dans l'amour des habitants une si grande place !

Mais la mesure est comble, M. Mougeot vide le calice jusqu'à la lie, quand un honorable commerçant de Langres lui lança, à brûle-pourpoint, aux applaudissements de l'assemblée, cette apostrophe sanglante :

— « Enfin, M. Mougeot, nous vous avons fait votre situation. Nous avons le droit de savoir ce que vous faites des intérêts de ce pays qui vous a fait ce que vous êtes !... »

Stupeur générale !

Le coup est sans pitié !

Il a porté...

On dit que lorsque l'homme, roulé jusqu'au bord de l'abîme, va tomber jusqu'au fond où il s'anéantira, il voit se dérouler en un clin d'œil, comme en film cinématographique, toute sa vie, tout son passé.

A ce moment, M. Mougeot a dû revivre tout son passé : il y a quelque trente ans, il était petit avocat, tout frais émoulu de la faculté de Dijon, dévoré de l'envie d'arriver à quelque chose, à tout ou à n'importe quoi, plutôt que de s'éterniser à parler à Langres.

Il a dû se revoir conseiller municipal de Langres ; puis maire de Langres ; — conseiller général du canton de Montigny, dans l'arrondissement de Langres — député de Langres, un peu par la grâce de M. l'abbé Herscher, qui en fut récompensé d'ailleurs, et beaucoup par celle des Langrois qui ne le sont guère, ce qui lui permit de devenir sous-secrétaire d'Etat aux P. T. T. ; — puis ministre de l'Agriculture, sans que rien d'autre que l'amitié de M. Sarrien ne le désignât pour ces postes de façon plus spéciale ; — Président du Conseil général ; — sénateur : — grâce à Langres, grâce au Pays Langrois !

Il s'est revu, jadis, — jeune avocat, plaçant pour gagner sa vie honorablement, plus riche d'espérances et d'ambition que d'écus — ce qui n'est pas un crime. — Aujourd'hui le voilà, grâce à sa situation politique, l'opulent seigneur de Rochevilliers, le grand propriétaire foncier en Tunisie, propriétaire de salines, d'oliveraies, de mines, et d'un tas d'autres choses, président ou membre du Conseil d'administration de quantité de sociétés financières, à tel point qu'on considère aujourd'hui comme valant « plusieurs millions » au bas mot.

Et tout cela est arrivé, parce que les Langrois ont fait de lui leur conseiller municipal, puis leur maire, puis leur député.

Sans eux, M. Léon Mougeot ne serait rien devenu de tout cela !

En un clin d'œil, M. Mougeot a revécu son passé plutôt difficile et sans grandeur, et vu le présent fastueux et doré qui lui succède... et l'avenir sombre.

L'apostrophe lui avait rappelé tout cela.

Et pitoyable, plastronnant encore, malgré la violence du coup, M. Mougeot chercha à « crâner ». Comment donc ?... n'y avait-il pas été compris ?... Mais il l'avait dit... N'est-ce pas qu'on avait bien compris ses intentions ?... Seul, l'honorable interrupteur n'avait pas saisi... Sa sollicitude ? Mais les murs et les pavés de Langres en témoignent... Ce qu'il fera... Ose-t-on le demander après ce qu'il a fait ? Il s'emploiera à concilier le département, l'Etat et la ville... Peut-on mieux demander ?... Le jour n'est pas plus pur que le fond de son cœur...

Et ce fut tout.

Beau joueur jusqu'au bout, M. Mougeot est demeuré tel qu'il fut depuis vingt-cinq ans que les Langrois le tiraient de l'ornière pour en faire leur conseiller municipal, puis leur maire, puis leur député.

Le sentiment général est que M. Mougeot n'a rien fait de sérieux au Conseil général pour empêcher que Langres et sa région fussent sacrifiées.

Et qu'aujourd'hui il faudra s'estimer heureux s'il ne s'interpose pas pour que Langres et sa région n'obtiennent jamais les satisfactions qui leur sont dues.

Le sénateur Mougeot était venu dans l'espoir qu'il crèverait l'« abcès ».

L'événement a mis à néant les espérances de l'ancien député de Langres. Le courant qui l'emporte à l'abîme est trop violent pour qu'il espère jamais pouvoir le remonter. Et il entrainera de même tous les astucieux qui se réclameront désormais de M. Mougeot, de ses œuvres et de sa politique.

La Démocratie de la Haute-Marne

# MAGASIN GÉNÉRAL TUNIS

MARDI 17 DÉCEMBRE et jours suivants VENTE RÉCLAME avec PRIME

## JOUETS ÉTRENNES

### Rayon de la Confiserie

<b>Chocolat</b> crème et praliné (La boîte 250 gr. env. 1 » bonne qualité ( — 500 — 1 90	<b>Chocolat</b> nougates (La bte 250 gr. env. 1 25 et pâtes de fruits ( — 500 — 2 25
<b>Bonbons</b> Lombard en boîtes (La bte 250 gr. env. 2 75 illustrés "Les Dettelles" chocolats surlins assortis ( — 500 — 4 90	<b>Bonbons</b> Lombard en boîtes (La bte 250 gr. env. 3 25 illustrées riches, chocolats extra ( — 500 — 5 90
<b>Marrons glacés</b> vanillés, qualité extra... ( la boîte de 200 grammes environ... 1 25 — 500 — 2 25	
<b>Fondants</b> simples le demi kilog... 2 »	<b>Fondants</b> fourrés le demi kilog... 5.75
<b>Fruits confits</b> assortis, abricots, cerises, chinois verts, pêches jaunes, poires, Le demi kilog... 5.50	<b>Pâtes de fruits</b> assorties. le demi kilog... 5.50
<b>Fruits confits</b> assortis en boîtes illustrées	"Au fidèle Berger" La boîte de 500 gr. environ... 3 90
<b>Pâtes de Fruits confits</b>	" 500 " ... 6 90
<b>Dattes</b> farcies aux pistaches. le demi kilog... 2 »	<b>Noix</b> farcies aux pistaches. le demi kilog... 2 »
<b>Papillotes</b> fantaisie, qualité extra... le demi-kilogr. 1.75	

<b>Poupées</b> NOEL, toutes articulées, dormeuses, hauteur 37 cm. En réclame 1.50
<b>Bébés</b> fins, ADORABLE entièrement articulés, dormeurs, perruque frisée. 40 cm 45 cm 50 cm 2 90 3 00 4 90
<b>Lits de Poupées</b> façon bambou, longueur 56 cm. en réclame.. 1.90
<b>Chemin de fer</b> mécanique, sur rails, très solides En réclame.. 1.50
<b>Panoplies</b> pour hébés, blanchisseuses, sur carte, 15 pièces. En réclame.. 1.90
<b>Boîtes</b> de ménage pour pour poupée, métal nikelé les 26 pièces.. 1.75

<b>Charrettes</b> 2 places, psur poupées bois jaune, grande taille... 1.90	
<b>RAYON DE LA PAPETERIE</b>	
<b>Albums</b> pour cartes postales, 500 places, tpile, fleur relief En réclame.. 1.50	
<b>Coffrets</b> cretonne, écusson, 25 feuilles, 25 cartes, et 50 enveloppes doubles... 1.90	
<b>Boîtes</b> de papeterie pour enfants, 2 godets, mappemonde. etc. 1.90	
<b>Boîtes</b> de peinture pour enfants, renfermant : cheval et tous les accessoires pour peindre En réclame.. 1.90	

### Rayon des Fantaisies

<b>Pendulettes</b> porcelaine de Saxe, mouvement 30 heures En réclame.. 5.50	<b>Pendulettes</b> porcelaine de Saxe, sujet bébé ivoirine. En réclame.. 4.90
<b>Jardinières</b> métal argenté vif. Longueur, anses comprises, Louis XV. Prix.....	21 cm 30 cm 40 cm 46 cm 2 50 4 90 9 75 12 »

# PRIME

### Prime offerte

pour tout ACHAT de 30 fr. et au-dessus du Lundi 16 au Jeudi 19 Décembre 1912 inclus  
Jardinière métal ajouré, argenté vif, intérieur demi-cristal bleu de roi  
Dimensions, anses comprises : longueur 34 centimètres, hauteur 11 centimètres  
Les primes ne sont pas déléguées à domicile  
Quel que soit le montant de l'ACHAT au-dessus de 30 fr., il ne pourra être délivré qu'une seule PRIME

### Croek-Notes

La question de l'Ouenza  
La sous-commission des travaux publics chargée d'examiner les rapports de l'ingénieur Souleyre, a réparti les documents en sa possession entre ses membres.  
M. Clorlad a été chargé du dossier relatif à la proposition Portalis; M. Rabier a reçu celui qui intéresse Bizerte; M. Spronck devra s'occuper du projet de déviation prévue vers l'ouest, par Medjez-Sfa; M. Charles a reçu le dossier relatif au prolongement vers Djebel-Onk, et l'utilisation maximum du minerai de fer. M. Alasseur étudiera le dossier Carbonel, enfin, M. Henri Roy rapportera le dossier Bône-Guelma et les documents annexés, notamment les lettres de MM. Jonnart et Lutaud.

Les vols dans les trains  
On nous écrit du Kef, le 10 12/12 :  
« En revenant de Tunis au Kef dans la nuit du 4 au 5 courant j'avais déposé, en montant dans le train des Salines au Kef, dans le filet des bagages, un colis contenant diverses affaires d'une valeur de 60 francs. En arrivant au Kef, j'ai été très désagréablement surpris de constater la disparition de mon colis. Ce vol n'a pu être commis que par suite du défaut d'allumage des lanternes. »  
Signalé à qui de droit.

**Mesdames**  
**HÉMAGÈNE TAILLEUR**  
Quartier :  
**Epoques Douleuruses, Irrégularités, Retards, Suppressions,**  
Seul produit scientifique adopté par les Hôpitaux de France et de l'Étranger  
Préparé par TAILLEUR, pharmacien de 1<sup>re</sup> classe, Professeur à l'École de Médecine, Ex-interne des Hôpitaux de Paris, Officier d'Académie.  
La FLÈCHE sans tache les Pharmacies de France S. S. B. P. n. mandat 3.25. Brochure explicative gratuite s. demande adressée à P. TAILLEUR, 24 - A. FONTAINEBLEAU (A. - M.).  
Dépôt principal à Tunis :  
harm, yIOraciePTFnc, eTFv' Aaad 10,71

### Spectacles & Concerts

**Théâtre Municipal de Tunis**  
Bureaux : 7 h. 45 Rideau : 8 h. 1  
Samedi 14 décembre 1912  
**WERTHER**  
Drame lyrique en 4 actes (d'après Goethe), de MM. Édouard Blau, Paul Millet et G. Hartmann. — Musique de Massenet.

**Casino Municipal de Tunis**  
(PALMARIUM)  
Samedi 14 décembre 1912  
M. Ch. Afrigan, directeur artistique  
M. H. Magnani, chef d'orchestre  
Breteneau, régisseur  
Directeur artistique : M. Streliski  
Représentation extraordinaire  
Bureaux : 8 h. Rideau : 8 h. 30

Pour la première fois à Tunis :  
**BERNADAC**, comique typique de l'Eldorado de Paris.  
Immense succès de :  
GYP, des Folies Marigny, dans ses imitations des étoiles féminines, les plus célèbres de Paris — **Les MAX-HOLLY'S**, les hilarants duettistes comédiens fantaisistes.  
Mlle **MATHILDE DORYS**. — Mlles **Paule Doney**, **Pépée**, **Gaby Fairty**, **Rinette**, **Ana Kerlac**, chanteuses.  
**PALMA-CINEMA**. — Changement complet du cinématographe.  
Tous les jours à 4 heures du soir, grande séance de patinage.

**Raymond VALENSI**  
INGÉNIEUR-ARCHITECTE  
TUNIS -- 22, rue de Russie, 22 -- TUNIS  
Immeubles de rentes  
Constructions industrielles et rurales  
Arrosage — Distribution d'eau  
PALANS A FORFIT — AFFAIRES — PROJTE

**VÊTEMENTS**  
**J. BELL**  
5, Rue d'Italie, TUNIS



**Restaurant du Japon**  
C. FIORINI & C. FALORNI, Propriétaires  
5, rue de la Casba, 5  
près la Place de la Bourse au 1<sup>er</sup> étage  
TUNIS  
Service à la Carte -- Repas sur Commande  
VRAIE CUISINE ITALIENNE  
Spécialité des Ravioli et Cassate  
Vins fins de la Maison ROUFF, de Naples  
Vin de Piémont — Vin du Chianti

**INDUSTRIE FUNÉRAIRE**  
**Félix FISCHER**  
Tunis — 45, route de l'Ariara (en face le Cimetière)  
Imprimerie spéciale de la  
Petite Tunisie Socialiste.  
Le gérant, D. V. SCIALOM,

**J. A. BEMBARON**  
9, rue Es-Sadikia — TUNIS  
**Pianos PLEYEL**  
et **BOISSELOT**  
Vente location à partir de 25 fr. par mois  
**Locations de Pianos neufs**  
à 15 francs par mois  
**Machine à écrire "DACTYLE"**  
300 francs avec facilité de paiement

**Pharmacie BLOCH**  
14, avenue de France, et 2, rue Al-Djazira  
TUNIS  
**Léon Bloch Fils**  
Pharmacien de 1<sup>re</sup> classe  
de l'Université de Montpellier  
Lauréat de l'École supérieure d'Alger  
Spécialités françaises et étrangères. —  
Optique médicale. Oxygène, sérums,  
préparations et pansements stérilisés. —  
Service spécial d'expédition immédiate  
Conditions avantageuses pour Sociétés  
Exploitations minières, agricoles et industrielles.  
Téléphone n° 553

**Absinthe Berger**  
supérieure, saine, apéritive

**Restaurant des Deux-Mondes**  
CAMILLE, propriétaire  
9, Avenue de Carthage — Tunis  
Repas à la carte et à prix fixe.  
Pension : 55 francs

**MAGASINS GÉNÉRAUX**  
ET  
**ENTREPOT RÉEL**  
de Tunis  
Entrepôt réel, fictif & simple - Warrants  
Pour renseignements, s'adresser à la direction, avenue de la République.

**MAISONS RECOMMANDÉES**  
**G**rande Fabrique de Pâtes Alimentaires. — Boulangerie. — G.-B. FRANCO, 13, rue Sidi-Bou-Mendil, Tunis. — Téléphone 450.  
**A**u Flamant Rose. — M. Blanc, naturaliste, rue Al-Djazira, 16, en face l'Hôtel de Paris. Pelletterie, Fourrures. Prix modérés.  
**D**roguerie de la Poste. — J. Attal. Juste en face l'horloge de la poste. Produits de premier choix. Prix très réduits.  
**P**âtisserie, Confiserie. — Maison Montelatocchi, CHAMBON, successeur, Avenue Jules Ferry, 53 et 55. — Five o'clock.  
**G**r. Café-Restaurant-Brasserie de Paris. — Bières Pousset. Champigneulle et Spatenbrau. J. Billiant, propriétaire.

**"Argus de la Presse"**  
Fondé en 1879, le plus ancien bureau de coupures de journaux, l'Argus lit 12.000 journaux par jour. Ecrire, 37, rue Bergère, faubourg Montmartre, Paris.  
Adresse Tél. : Achambure-Paris.  
Téléphone : 102-62

Lire  
**L'Humanité**  
Directeur : Jean JAURÈS

**STÉPHANE REVOLON**  
Successor de DURIEUX & REVOLON

6, Rue de Rome  
VASTES ENTREPOTS  
Rues de la Loire et du Var

Quincaillerie, Ferronnerie, Armes de chasse  
**OUTILS AGRICOLES**  
FONTE, FER ET ACIER

# OXYGENEE CUSENIER

PREMIERE MARQUE DU MONDE

DANS TOUS LES CAFES  
EXIGER LA BOUTEILLE

A. BEMBARON, agent  
TUNIS — 57, rue de Naples, 57 — TUNIS

Clinique Vétérinaire

BOUENFAVANT, administrateur

Boxes — Chenil — Pension pour  
Chevaux et Chiens  
ROUTE DE L'ARIANA

Petites Annonces

la ligne 0,25 la ligne

Les Petites annonces classées sont acceptées aux bureaux du journal le lundi avant quatre heures du soir. Elles doivent comporter au moins deux lignes soit cinquante centimes au minimum.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Habous privé

Le mokadem de la fondation pieuse du habous constitué par le Cheick Tafeb ben Chenouf ben Ahmed, au profit des Ouled Cheick à Kalaâ-Djerda, candidat de Tadjerouine, contrôlé civil du Kef (Tunisie), a l'honneur d'informer le public qu'il a, seul, qualité pour gérer et administrer les biens au dit habous.

Tous actes de location qui ne seraient pas traités par son intermédiaire seraient entachés de nullité.

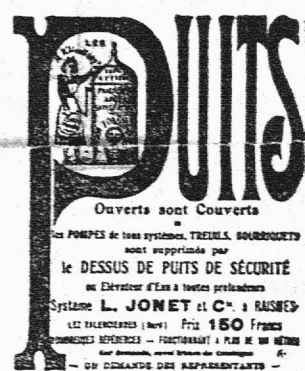
Kalaâ-Djerda, le 6 décembre 1912.

Le Mokadem,  
SI AHMED BEN EL HADJ  
EL HAMEL,  
à Kalaâ-Djerda.

Leçons

Leçons d'arabe et d'anglais à domicile. Journal

Les offres et demandes d'emplois sont acceptées gratuitement par le canal de l'Office du Travail.



**BENGALINE**  
PEINTURE  
email perfectionnée  
DÉPOT:  
Droguerie Nationale  
Crèche Père et Fils  
6, rue d'Italie, 6  
TUNIS  
Représentant:  
J.-C. BONICI  
Rue d'Algérie, 11  
TUNIS

## CHAUX HYDRAULIQUE & CIMENT

Paul POTIN

DÉPOT: rue de Turquie au Port  
BUREAU: 22, rue Es-Sadikia  
Téléphone: Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hamman-Lit).

## Imprimerie Typo-Lithographique

F. WEBER

TUNIS

Exposition Universelle de Bruxelles 1910  
Classe 8. — Lithographie-Gravure: Médaille d'Or, la plus haute récompense.  
Classe 11. — Typographie: Médaille d'Or, la plus haute récompense.  
Classe 12. — Publications périodiques et de luxe: Médaille d'Argent, attribuée à la Tunisie Illustrée.

M. WEBER a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, et en général tous les commerçants, qu'il est à même de fournir tous les genres d'imprimés en lithographie et gravure, et ce aux mêmes prix et conditions que les premières maisons de France.

## MAISON DE PYROTECHNIE

Joseph PAONESSA, artificier

Fournisseur de S. A. le Bey et de la Ville de Tunis

Magasin de Vente: 22, Avenue Jules-Ferry — TUNIS

Torches en feux de couleurs pour retraits aux flambeaux  
Spécialité de signaux pour la Marine et les Chemins de fer  
Mèches de Sécurité pour Mines  
Fabrique à Borgel, route de La Goulette  
Téléphone 430

## Société Générale de l'Afrique du Nord

Société anonyme — Capital 5.000.000 de francs

Siège social à TUNIS, 7, rue d'Alger

AGENCES A SOUSSE ET A SFAX

Opérations de Bourse — Souscription sans frais aux émissions — Avances sur Titres — Encaissements et compte de Coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.  
Correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger

## Les Placements Exceptionnels

5 % net d'impôt, sans courtage

ou commission quelconque, constituent un placement exceptionnel. C'est le cas du

**BON DE CAISSE**

qui est délivré chaque jour, 15, rue d'Alger, par la Banque Franco-Tunisienne de Prêts Mobiliers.

## Vins, Eaux-de-Vie du Domaine de Potinville

F. BERNET

TUNIS — 23, rue d'Italie, 23 — TUNIS

Liqueurs de Marques

Eaux Minérales, etc.

LIVRAISONS A DOMICILE

## CHAUSSURES FAURE

solides pour la marche et la campagne

CHAUSSURES FAURE

habillées pour soirées

CHAUSSURES FAURE

Pantoufles chaudes et élégantes, sabots, galoches, chaussons

CHAUSSURES FAURE

Dames, Messieurs, Fillettes, Garçonnes

14, rue d'Italie — TUNIS

## MAISON A. MODIGLIANI

FONDÉE EN 1868

AGENTS MARITIMES

ffrètements — Assurances Maritimes — Embarquements et Débarquements

Succursales: BIZERTE, SOUSSE & SFAX

Adresse Télég.: Maritime-Tunis Téléphone 74

## BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs  
Siège social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia  
Succursales: à BIZERTE, SOUSSE ET SFAX

Emission de Chèques et de Lettres de Crédit  
CHANGE DE MONNAIES  
Garde de Titres et Objets précieux  
Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque  
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

## Le Monde

Compagnie Française d'Assurances à Primes fixes  
contre l'INCENDIE et sur la VIE

Siège social: 16, rue Le Peletier — PARIS

Capital et fonds de garantie: 90.000.000 de francs

VIE. — Assurances en cas de décès. — Mixtes simples et combinées, Assurances à terme fixe, dotales et en cas de vie, Rentes viagères et nouvelles combinaisons très avantageuses.  
INCENDIE. — Assurances d'immeubles, marchandises, mobiliers, fermes et récoltes. Assurances contre la foudre et l'explosion des appareils à vapeur. Contre le recours de propriétaires, locataires et voisins.

Les polices de la Compagnie LE MONDE sont agréées par le Crédit Foncier de France et par l'Etat français.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. G. ATTIA, agent général, inspecteur de la Compagnie à Tunis, passage de Paris (par l'avenue de Paris).

Agences régionales: BIZERTE: M. A. Laballe. — SOUSSE: M. A. Daninos. — SFAX: M. Aurélio Darmon. — BEJA: M. S. Enriquez. — LE KEF: M. César Enriquez. — MAHDIA: M. J. V. d'Elie Setbon. — GABES: M. Is. Saada. — SOUK-EL-ARBA: M. Léon Hanoun. — TABARKA: M. Soria

## Compagnie Générale Transatlantique

SERVICES POSTAUX RAPIDES

Arrivées et Départs de la Semaine

ARRIVÉES

Dimanche à 4 h. du matin, service rapide de Marseille et Bizerte.  
Mardi à 3 h. du soir, service rapide, de Marseille.  
Mercredi, à 5 h. du matin, service rapide de Sfax et Sousse.  
Vendredi à 9 h. du matin, service rapide de Malte.  
Vendredi à minuit, service rapide de Marseille.  
Samedi à 5 h. 30 du matin, service d'Alger, Bougie, Djidjelli, Bône, Philippeville, Bône, La Calle, Tabarka et Bizerte.  
Samedi à 5 h. 30 du matin, service de Bordeaux, Nantes et Saint-Nazaire, par transbordement à Alger.

DÉPARTS

Dimanche à midi, service direct pour Marseille.  
Dimanche à 2 h. du soir, service rapide, pour Sfax et Sousse.  
Mercredi à midi et demi, service rapide pour Bizerte et Marseille.  
Mercredi à 4 h. du soir, service rapide pour Malte.  
Vendredi à 1 h. du soir, service rapide pour Marseille.  
Samedi à 10 h. du matin, service pour Bordeaux, Nantes et Saint-Nazaire par transbordement.  
N. B. — Un service direct de et pour Bordeaux, Nantes et Saint-Nazaire a lieu toutes les 5 semaines.  
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence de la Compagnie Générale Transatlantique, 3, rue Es-Sadikia, Tunis.

## Cie de Navigation Mixte

Compagnie Touache -- Paquebots-poste français

AGENCE DE TUNIS

Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie, la Sicile, la Tripolitaine et le Maroc

Transport de passagers, de dépêches et de marchandises

Arrivée de MARSEILLE tous les dimanches à 10 h. s.  
— à MARSEILLE, tous les mercredis à 5 h. 15 matin.  
— de PALERME, tous les mercredis à 4 h. m.  
— de MARSEILLE, tous les vendredis à 4 h. 15 m.  
— de la COTE TUNISIENNE (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mehdiâ, Monastir, Sousse), tous les samedis à 9 h. 30 du soir.  
— à MARSEILLE, tous les jeudis à 7 h. soir.

Départ de TUNIS pour MARSEILLE, tous lundis, à h. s.  
— de TUNIS pour PALERME, tous les lundis à 4 h. s.  
— de PALERME pour TUNIS, tous les mardis à 3 h. s.  
— de MARSEILLE pour TUNIS, la COTE tunisienne et TRIPOLI, tous les mercredis à midi.  
— de TUNIS pour MARSEILLE tous les mercredis à 10 h. m.  
— de MARSEILLE pour TUNIS, tous les mercredis à midi.  
— de TUNIS pour la COTE TUNISIENNE (Sousse, Monastir, Mehdiâ Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli), tous les vendredis à 8 h. soir.  
— de MARSEILLE pour BIZERTE, TUNIS (facultatif).

Départs réguliers tous les mardis à midi de Tunis pour Sfax, Djerba, Zarzis et les Zibans et retour par les mêmes escales (sauf modifications).

La Compagnie accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, et tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.

Services réguliers de Tunis sur Alger-Oran-Rouen et Dunkerque.

La Compagnie délivre également, à toute époque, des billets de passages de Tunis à Paris et retour.

Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.

Les Agents principaux: PEDELUPE Frères.

## HUILES MINERALES

Huiles végétales industrielles — Huiles animales

Graisses consistantes

Brosserie, Articles de cave, Couleurs et vernis

Droguerie HABILIS

TUNIS — 94, rue de Portugal (angle rue de Belgique)

Plantes médicinales, Produits chimiques, Eaux minérales

## GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE

G. & E. LICARI

USINE A VAPEUR

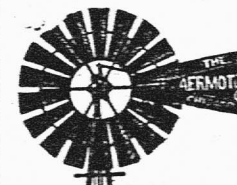
Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS

Liqueurs de premier choix -- Vins en gros  
Spécialité d'Amer et de Fernet LICARI  
Récompensés à plusieurs expositions et concours. Médailles d'Or Exposition universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

## L'Aermotor

Moulin à vent en acier galvanisé

La plus haute récompense aux Expositions



ur tous renseignements, s'adresser chez

M. P. LECLERCQ & C<sup>ie</sup>

Avenue de Carthage — TUNIS

## AGENCE DANA

9, rue Es-Sadikia, 9 — TUNIS

Déménagements par cadres et voitures capitonnées à prix très réduits. — Formalités en douane. — Assurances maritimes. — Embarquements et débarquements.

Avances sur marchandises. — Transports pour tous pays à forfait. — Garde-meubles assuré. — Billets circulaires. — Billets facultatifs et billets des Compagnies Maritimes, françaises et étrangères, correspondants partout.

Emballage de mobiliers. — Maison de confiance.  
Entrepôts avenue de Londres prolongée: 30, rue de Montpellier, et rue du Caire. Téléphone 190.

## COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés

Agences de Tunisie: Tunis, Bizerte, Sfax, Sousse

Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédits, ordres de bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le monde entier.

Dépôt à vue: 2 0/0

Dépôts à échéance fixe (de 1 an à 3 ans): 3 0/0

LOCATION DE COFFRES-FORTS

D-s coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés. Ces coffres, installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.

Location de compartiments à partir de cinq francs par mois

## CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE

Société anonyme — Capital: 50 millions

SUCCURSALE DE TUNIS: 3, rue Es-Sadikia

Agences à Sousse et à Bizerte

Prêts hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.

Opérations de banque. Escomptes, Recouvrement.

Ordres de bourse. Avances sur titres et sur marchandises.

Garde de titres. Paiement de coupons, Paiements télégraphiques.

Chèques et Lettres de crédits sur tous pays. Location de coffres-forts. Change de monnaies étrangères. Dépôts de fonds à échéance fixe. Un an à 4 ans 3 0/0.

Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

## LUMIÈRE LUX

Eclairage privé et public

par l'incandescence au pétrole

le plus économique qui existe

FRAIS DE CONSOMMATION

d'une lampe de 200 b. 0 fr. 015 l'heure

— 800 b. 0 fr. 04

Lampes pour Hôtels, Châteaux

Sanatoria, Garages, Ecuries, Remises

Salles de bal, Fêtes publiques

Caves, Terrasses, Parcs, Fermes

Cours, Chais, etc.

Darius BONAN

concessionnaire exclusif

pour la Tunisie, Tripoli et Malte

84, rue de Portugal

Adr. télégraphique: VUXARIS, Tunis

Téléphone 7

## Boulangerie-Pâtisserie Anglaise et Viennoise

Téléphone 449 WAGNER & C<sup>ie</sup> Téléphone 449

24, rue d'Italie — TUNIS — Avenue de Paris, 8

PÂTISSERIE DE 1<sup>er</sup> ORDRE — CONFISERIE FINE — CHOCOLATS

Fournitures pour Soirées, Baptêmes et Mariages

PBÎN FRANÇAIS — PAIN VIENNOIS & ANGLAIS — PAIN DE MÉNAGE

Crème Chantilly de France

Service à domicile — Expéditions dans toute la Régence

Succursale à SOUSSE: Angle des rues du Marché et Villedon

# TUNISIA-PALACE

Hôtel de premier ordre

Lumière électrique

TUNIS

150 CHAMBRES ET SALONS

Hôtel de premier ordre

Lumière électrique

Le plus bel Hôtel du littoral africain — Jardin d'hiver

SEUL HOTEL A TUNIS AVEC ASCENSEUR, TOUT CONFORT MODERNE